Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212202188-20260330-2026_031-DE

COMMUNE DE PLOUGRESCANT
CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 MARS 2026

DATE DE CONVOCATION : 25/03/2026 MEMBRES EN EXERCICE : 15 MEMBRES

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle du Conseil, sous la présidence de Didier AUZOU, Maire.

PRÉSENTS (15) : Didier AUZOU, Anne LE COADOU, Xavier DE ROQUEFEUIL, Jacqueline DRONIOU, Pascal LEMESLE, Alain LE KER, Philippe LE SAINT, Didier REMOISSONNET, Magali LEMOINE, Franck MISUK, Magali TOCQUER, Margaux DESCLOZEAUX, Fanny LANDEMAINE, Gilbert DRESCHER, Donaïg LE DÛ

Secrétaire de Séance : Xavier DE ROQUEFEUIL

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES CÔTES D'ARMOR (SDE22)
DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT
Délibération 2026_031

Le SDE22 regroupe l'ensemble des communes et EPCI du département.
Il œuvre pour un aménagement solidaire du territoire sur les projets de distribution d'électricité, d'éclairage public, de gaz, de télécommunications, sur les questions d'énergie et sur la mise en œuvre de la transition énergétique.
Acteur économique majeur dans le département, le SDE22 assure une mission de service public de proximité et accompagne les collectivités dans l'objectif de mutualiser les moyens, d'optimiser les coûts et l'expertise dans plusieurs domaines : achat groupé d'énergie (électricité et gaz), cartographie, rénovation du patrimoine bâti des communes, entretien de l'éclairage public, …

Suite aux élections municipales de mars 2026, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler les représentants de la Commune au SDE22.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SDE22, publiés par arrêté préfectoral en date du 09/01/2026, indiquant le mode de calcul et le nombre de délégués pour la commune,

Monsieur le Maire propose de désigner :

- Titulaire : Magali LEMOINE,
- Suppléant : Franck MISUK.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212202188-20260330-2026_031-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉSIGNE les délégués de la Commune au SDE22, pour le nouveau mandat municipal, comme suit :

- Titulaire : Magali LEMOINE
- Suppléant : Franck MISUK

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Didier AUZOU.

Le Secrétaire de séance,
Xavier DE ROQUEFEUIL.

MAIRIE DE PLOUGRESCANT (Côtes d'Armor)